

« Mon cousin dort dans les buissons »

Au premier jour du procès de Jawad Bendaoud, logeur des terroristes du 13 Novembre, les questions ont porté sur le rôle d'Hasna, cousine d'Abdelhamid Abaaoud, morte avec lui dans l'assaut du Raid.

PAR PASCALE ÉGRÉ

DANS L'ÉTROITE CHAMBRE correctionnelle, les regards de plus de 80 avocats, serrés sur les bancs au nom de quelque 500 parties civiles, et d'une douzaine de journalistes se rivent sur le box. On en imagine des centaines d'autres posés sur les écrans des deux salles d'audience où les débats sont retransmis. Le procès du logeur de deux terroristes des attentats du 13 Novembre, Jawad Bendaoud, et de ses coprévenus, Mohamed Soumah et Youssef Aït-Bouhacem, vient de débiter au palais de justice de Paris.

Hormis une heure de retard, le mouvement des surveillants pénitentiaires n'a finalement pas empêché l'extraction des deux premiers, poursuivis pour « recel de malfaiteurs terroristes », qui comparaissent détenus. Jugé libre, le troisième, qui répond de « non-dénonciation de crime », s'est faufilé au premier rang.

« Monsieur Bendaoud, quel est votre prénom ? » commence bizarrement la présidente lors de l'appel. « Bendaoud Jawad, né le 30 août 1986 à Epinay-sur-Seine », répond l'intéressé avec calme. Polo blanc, cheveux en catogan, barbichette et moustache, le trentenaire rendu célèbre par ses propos incongrus et son arrestation en direct devant les caméras le 18 novembre 2015 à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) serre nerveusement son blouson entre ses bras. Plus tard, lors de la lecture du rapport sur les faits, celui



Palais de justice de Paris, hier. Jawad Bendaoud (au centre) est jugé pour avoir logé à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) deux des terroristes du 13 Novembre.

que l'on avait vu exploser de colère lors d'audiences à Bobigny essuiera des larmes, la tête baissée.

INTERROGATOIRE IMPLACABLE

A lui, « le logeur », et à Mohamed Soumah, « l'intermédiaire », il est reproché d'avoir fourni une planque à deux des terroristes en fuite après les attaques de Paris et de Saint-Denis. Eux assurent avoir toujours ignoré qui le squat du 3^e étage d'un immeuble de la rue du Corbillon allait abriter. Abdelhamid

Abaaoud, cerveau présumé des attentats, son complice Chakib Akrouh et la cousine du premier, Hasna Aït-Bouhacem, qui leur avait déniché ce « plan » à Saint-Denis, ont péri lors de l'assaut dans l'effondrement de l'appartement.

« C'était ma sœur, je l'aimais beaucoup, elle n'a pas fréquenté les bonnes personnes. Je prenais tout ce qu'elle disait au deuxième degré », explique à la barre Youssef Aït-Bouhacem, 25 ans. Le frère d'Hasna, cousin d'Abaaoud, est le premier à

ELLE PARLE D'UNE COUSINE, D'UN RÉFUGIÉ, D'UN AMI, D'UN COUSIN... J'AI DIT QU'IL ÉTAIT IMPOSSIBLE QU'ON HÉBERGE QUELQU'UN.
YOUSSEF AÏT-BOUHACEM, FRÈRE D'HASNA

subir le feu des questions de la présidente, Isabelle Prévost-Desprez. Un interrogatoire précis, implacable, qui laisse peu de marge à ce jeune hom-

me au langage châtié qui clame qu'il est « innocent ». L'enquête a révélé une vingtaine de contacts par téléphone et de SMS entre lui et sa sœur entre les 15 et 16 novembre 2015. Il est même le premier qu'elle appelle après avoir été sollicitée par le réseau belge pour planquer Abaaoud. « Une minute sept, et elle ne vous dit pas de qui il s'agit ? » insiste la magistrate. « Non, assure-t-il. Elle parle d'une cousine, d'un réfugié, d'un ami, d'un cousin... J'ai dit qu'il était impossible qu'on héberge quelqu'un (NDLR : il vit alors chez leur mère). »

« Mon cousin de Belgique », se répand pourtant sa sœur, qui tente d'amadouer d'autres personnes – elle y parviendra avec Soumah. « Je pleure, je suis dégoûtée, il dort dans les buissons, il se cache », dit celle qui, rappelle la présidente, voulait épouser et rejoindre en Syrie « le djihadiste le plus recherché du monde ». « Tout cela démontre la personnalité d'Hasna », rétorque son frère, qui évoque ses « troubles psychotiques ». Confronté à des documents liés au groupe Etat islamique et retrouvés sur son téléphone ou son ordinateur, ou encore à ce surnom de « soldat de Daech » dont des amis l'avaient à l'époque affublé, Youssef Aït-Bouhacem proteste d'un « sobriquet ». Et insiste : « Je n'adhère pas du tout à ces idéologies. »

ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

La crise des prisons vire au bras de fer

AU DIXIÈME JOUR du blocage des prisons par leurs gardiens, le conflit se durcit. Mardi, trois syndicats des surveillants carcéraux avaient déjà quitté la table des négociations, rejetant les propositions de la garde des Sceaux, Nicole Belloubet. Hier, alors que les pourparlers étaient au point mort, la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) a annoncé des mesures qui devraient envenimer encore un peu plus le conflit.

La DAP a réclamé des sanctions disciplinaires contre les grévistes allant de cinq à quinze jours d'exclusion, avec sursis, en fonction de leur degré d'implication dans le mouvement. « Le dépôt de clé (NDLR : ne pas prendre son poste) qui s'assimile au droit de grève est une ligne rouge pour nous car cela met clairement les établissements en difficulté », a expliqué l'administration pénitentiaire alors que 119 prisons sur

188 étaient « perturbées à de divers degrés » hier. La DAP explique également qu'elle fait preuve de souplesse, rappelant que les sanctions auraient pu être appliquées dès le début du conflit.

UN MÉDIATEUR EST RÉCLAMÉ

Cette décision de la DAP ne devrait néanmoins pas motiver les syndicats à reprendre les négociations dans cette crise majeure. D'autant plus que les dernières propositions du gouvernement avaient été jugées insuffisantes par les syndicats qui réclament plus de sécurité, d'effectifs et de meilleures rémunérations.

La défiance envers la ministre de la Justice est également de plus en plus grande. CGT-Pénitentiaire affirmait, hier, qu'elle n'était « plus crédible sur ce dossier » et réclamait la nomination d'un médiateur. Le porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux, a re-

poussé cette hypothèse alors que la chancellerie rappelait hier que « la porte est ouverte pour reprendre le dialogue ». Pour l'instant, aucune rencontre n'est prévue.

Cette crise, d'une ampleur sans précédent depuis vingt-cinq ans, mobilise 1 360 gendarmes et CRS pour maintenir l'ordre aux abords des prisons. Ces 17 unités de force de l'ordre sont notamment intervenues pour lever les piquets de grève de trois prisons.

Côté magistrats, on tire la sonnette d'alarme face au durcissement du mouvement de grève. « Il y a un risque que des détenus soient remis en liberté si les délais fixés par le Code de

IL Y A UN RISQUE QUE DES DÉTENUÉS SOIENT REMIS EN LIBERTÉ
BÉATRICE BRUGÈRE, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU SYNDICAT DE MAGISTRATS FO



procédure pénale ne sont pas respectés, faute de personnel pour organiser les visioconférences ou à cause du blocage des prisons qui empêche les extractions de détenus », s'alarme Béatrice Brugère, secrétaire

générale du syndicat qui soutient néanmoins la cause des surveillants pénitentiaires. Le durcissement du conflit pourrait entraîner un sérieux couac dans l'engrenage judiciaire.

MARGAUX TERTRE

Centre pénitentiaire de Nancy-Maxeville (Meurthe-et-Moselle), hier. Les CRS sont intervenus pour lever le piquet de grève des surveillants.